

**AUX HABITANTS DES QUARTIERS  
CONCERNÉS PAR LE PASSAGE DU  
CORTÈGE DU CARNAVAL.**

**Nos réf.:** 643.2/20190311/SF (à rappeler s.v.p.)

**Vos réf.:**

**Objet:** Cortège du carnaval le dimanche 24 mars 2019 : mesures de sécurité.

Madame,  
Monsieur,

Le **dimanche 24 mars prochain** aura lieu le traditionnel cortège de carnaval. Vous trouverez ci-dessous les différentes mesures adoptées, afin de pouvoir prendre vos dispositions à cette occasion.

➤ La circulation des véhicules et certains accès (sauf pour les services de sécurité et de secours) seront interdits pendant la durée cortège **de 13h00' à 18h00'**.

➤ **ARRÊTS ET STATIONNEMENTS :**

- L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits le dimanche 24 mars 2019 sur le parcours du cortège, à savoir: rue Auguste Latour (tronçon entre les rue Notre-Dame au Bois et Marcel Plasman), rue Marcel Plasman, rue de la Station (tronçon compris entre les rues Marcel Plasman et la Courte rue de la Station), Courte rue de la Station, Rue de Nivelles (tronçon compris entre les rues Latérale et de Hal), rue de La Libération (tronçon compris entre la rue de Hal et la Grand'Place de Braine-le-Château) et rue des Commerçants à Braine-le-Château.
- Le stationnement des véhicules est interdit le dimanche 24 mars 2019 rue Notre-Dame au Bois, au Vieux chemin de Nivelles (tronçon compris entre la rue Auguste Latour et la rue de Nivelles) et à la rue Latérale à Braine-le-Château.

➤ **MESURES DE CIRCULATION :**

- La circulation des véhicules, sauf celle des véhicules des forces de l'ordre et des services d'incendie et de secours et des véhicules des organisateurs et artisans munis d'un laissez-passer spécial, est interdite sur tous le parcours du Cortège, à savoir: rue Auguste Latour (tronçon entre les rues Notre-Dame au Bois et Marcel Plasman), rue Marcel Plasman, rue de la Station (tronçon compris entre les rues Marcel Plasman et la Courte rue de la Station), Courte rue de la Station, Rue de Nivelles (tronçon compris entre la rue Latérale et la rue de Hal), rue de La Libération (tronçon compris entre la rue de Hal et la Grand'Place de Braine-le-Château), rue des Commerçants à Braine-le-Château.
- La circulation des véhicules, sauf locale ainsi que les véhicules des forces de l'ordre et des services d'incendie et de secours et des véhicules des organisateurs et artisans munis d'un laissez-passer spécial, est interdite rue de Tubize entre la Grand'Place et la rue Notre-Dame au Bois (sauf accès aux commerces et parkings).
- À l'exception des véhicules des riverains uniquement, le Vieux chemin de Nivelles (entre la rue Auguste Latour et la rue de Nivelles), sera interdit à la circulation;
- La circulation des véhicules sera interdite à l'avenue Bel-Air, à la rue du Roi Baudouin, au Colir, à la rue de la Station et à la rue de la Libération à Braine-le-Château.

*t.s.v.p. !*

Agent traitant : Stéphanie FRANÇOIS, Employée d'administration

Tél. : 02/366.90.93 (centrale de la Maison communale) ou 02/588.21.32 (ligne directe)

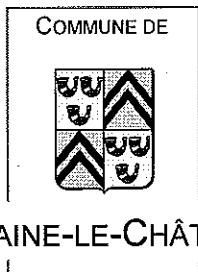
courriel: stephanie.francois@braine-le-chateau.be

TÉL. : 02/366.90.93

FAX : 02/366.33.33

C.C.P. : 000-0019553-56

BELFIUS : 091-0001373-44



## AUX HABITANTS DES QUARTIERS CONCERNÉS PAR LE PASSAGE DU CORTÈGE DU CARNAVAL.

- La circulation des véhicules rue Latérale sera autorisée dans les deux sens pour le tronçon compris entre la rue de Nivelles et la rue Libert Lanis.
- La rue de l'Ermitage sera mise en sens unique pour le tronçon de voirie compris entre la rue de la Grande Bruyère et la rue Auguste Latour. Seule la circulation des véhicules circulant de la rue de la Grande Bruyère vers la rue Auguste Latour sera autorisée.
- Sur le site de la manifestation et durant le déroulement de celle-ci, la vitesse des véhicules autorisés à circuler sera limitée à 10 km/h.

### ➤ DÉVIATIONS :

- Pour les usagers circulant sur l'axe Tubize vers Nivelles/Braine-l'Alleud, dans les deux sens, une déviation sera mise en place depuis Clabecq par la rue de Clabecq, via Ittre par les rues de Clabecq, des Châtaigniers, Émile Montois, la N280 (rues Basse, du Centenaire et de la Montagne) et la rue de la Longue Semaine jusqu'à la rue de Nivelles, la rue Latérale et les rues Libert Lanis (de Mont-Saint-Pont vers Nivelles) et Charles Herman (de Nivelles vers Mont-Saint-Pont) à Braine-le-Château ;
  - Pour les usagers circulant de Hal vers Tubize, une déviation sera mise en place par la Kasteelbrakkelsesteenweg à Hal et la rue Saint-Véron à Braine-le-Château.
- Comme ce fut le cas en 2018, les différents accès au centre de la localité de Braine-le-Château seront bloqués par des dispositifs physiques et mobiles (poids lourds, grands sacs de sable, ...).

En vous remerciant pour votre habituelle collaboration et votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

P.O.  
Le Directeur général,

M. LIENNARTS



Le Bourgmestre,

A. FAUCONNIER

Agent traitant : Stéphanie FRANÇOIS, Employée d'administration

Tél. : 02/366.90.93 (centrale de la Maison communale) ou 02/588.21.32 (ligne directe)  
courriel: stephanie.francois@braine-le-chateau.be

TÉL : 02/366.90.93

FAX : 02/366.33.33

C.C.P. : 000-0019553-56

BELFIUS : 091-0001373-44